



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442
municipalite@st-adrien.com

**COPIE DE RÉOLUTION
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal d'une assemblée du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Adrien, dont le siège social est situé au 1589 rue Principale, Saint-Adrien, Province de Québec, J0A 1C0, tenue à sa séance ordinaire du treize janvier deux mille vingt-cinq (13-01-2025) à dix-neuf heures trente et à laquelle sont présents(e) :

Présences : Monsieur Pierre Therrien, maire
 Monsieur Claude Dupont, conseiller
 Monsieur Richard Viau, conseiller
 Madame Fanny Gauthier Patoine, conseillère
 Madame Pauline Dumoulin, conseillère
 Madame Marie-Pier Therrien, conseillère
 Monsieur Francis Picard, conseiller

Tous formants quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme est aussi présente.

RÉSOLUTION N° 202501-009

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les dépenses suivantes soient incompressibles :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Rémunération des élus	48 222 \$
Rémunération de la dir. générale / étudiants, agente développement	132 671 \$
Assurances	24 188 \$
Frais de vérification	25 000 \$
Élections	12 000 \$
Contribution de l'employeur	22 553 \$
CNESST	1 552 \$
Frais de poste	1 500 \$
Téléphone	3 600 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE :

Électricité	10 000 \$
Conciergerie	28 000 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE : Service de la Sûreté du Québec 60 992 \$

PROTECTION INCENDIE : Quote-part à la Régie 79 700 \$

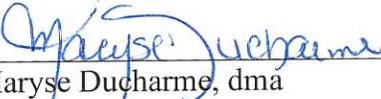
VOIRIE MUNICIPAL :	Rémunération des employés	125 911 \$
	Contribution de l'employeur	17 000 \$
	CNESST	1 918 \$
	Électricité au garage	10 000 \$
	Téléphone	2 400 \$

ÉCLAIRAGE PUBLIC : Éclairage des rues et entretien 2 300 \$

HYGIÈNE DU MILIEU :	Contrat réseau égout	7 200 \$
	Électricité	9 300 \$
	Vidange et récupération	45 000 \$
	Contrat d'enfouissement	13 000 \$
	Ecocentre	5 500 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :		
	Rémunération de l'inspecteur	28 000 \$
LOISIRS ET CULTURE :	Bibliothèque	2 460 \$
	Rémunération responsable biblio.	2 500 \$
	Électricité	3 200 \$
	Contribution financière Loisirs	7 650 \$
FRAIS DE FINANCEMENT :	Intérêts	10 000 \$
	Règlement d'emprunt : entrepôt abrasifs	15 923 \$
	Intérêts sur règl. d'emprunt :	5 308 \$
	Règlement d'emprunt : acquisition d'un immeuble	12 757 \$
	Camion de déneigement	29 622 \$
	Règlement d'emprunt : Rang 2	16 357 \$
	Règlement d'emprunt : agrandissement du garage	17 404 \$
	Location-achat Silverado	17 617 \$
QUOTE-PART (DÉPENSES) :	MRC répartitions générales	1 170 \$
	MRC évaluation	48 816 \$
	MRC loisirs et culture	6 501 \$
	MRC incendie et autres (logiciel)	3 065 \$
	MRC hygiène du milieu	3 735 \$
	MRC entretien fibre optique	2 143 \$
	MRC aménagement, dévelop.	27 489 \$
		<hr/>
		951 224 \$

Adoptée

Extrait conforme, certifié le 16 janvier 2025



 Maryse Ducharme, dma
 Directrice générale et greffière-trésorière

* Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025 de la Municipalité de Saint-Adrien, lors de la prochaine séance.